



Bruxelles, le 7 mars 2018
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2017/0350 (COD)

6670/1/18
REV 1

CODEC 289
EF 60
ECOFIN 193
SURE 13

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive (UE) 2016/97 en ce qui concerne la date d'application des mesures de transposition des États membres (première lecture). - Adoption de l'acte législatif

1. Le 20 décembre 2017, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 53 paragraphe 1, et l'article 62 du TFUE.
2. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 1^{er} mars 2018. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².

¹ 16012/17.

² 6544/18.

3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil:

- d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 1/18, la délégation allemande s'abstenant;
- de décider d'inscrire au procès-verbal de cette session la déclaration figurant à l'addendum 1 de la présente note.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.
